



Flash spécial de fin d'année...ce qu'il ne faut pas rater !

Le pratico pratique du **SNU**

Sorties anticipées veille de jour férié : Tout agent **présent** sur site le matin des vendredis 22 et 29 décembre 2023, quelle que soit sa quotité de temps de travail, aura 2 heures de sorties anticipées qui seront créditées sur son compteur temps.

***Exceptionnellement** sur cette journée il ne sera pas nécessaire de faire les 4 badgeages !*

***Attention** : il n'est pas possible de créditer le compteur temps au-delà de 7h30 soit 5h30 de travail effectif + 2 heures de sortie anticipée. Tout temps fait au-delà sera perdu.*

Temps de récupération des délais de route : les délais de route sont comptabilisés sur un compteur spécifique (Temps de trajet) qui permet de récupérer tous les délais de route effectués jusqu'à 6 mois après leur jour d'acquisition validé par votre N+1. Les temps cumulés sur ce compteur sont perdus s'ils ne sont pas pris dans les 6 mois qui suivent l'évènement qui a ouvert droit à récupération. **Ce compteur n'est pas remis à zéro au 31 décembre, il est glissant.**

HQ et compteur temps négatif : Il n'est pas possible pour un agent d'avoir un compteur temps négatif au 31 décembre. Toutes les situations doivent être régularisées avant cette date faute de quoi il y aura retenue sur salaire des temps de travail débiteurs. Les retenues sur salaire seront effectuées sur la paie de février 2024. Au préalable, le service GAP regarde avec l'agent s'il n'est pas possible de compenser avec des compteurs type temps de trajet, RTT...

Les compteurs Crédit/Débit qui sont positifs au 31/12/2023 sont reportés sur 2024 et ne sont pas remis à zéro.

Campagne de promotion et annonce des résultats : la campagne de promotion vient de se clôturer, vos REA doivent vous annoncer les bonnes comme les moins bonnes nouvelles... ils ont jusqu'à la fin de l'année pour le faire ! Alors n'hésitez à leur poser la question, et en cas de non promotion pour la 4^{ème} campagne de promotion consécutive, n'hésitez pas à pas faire appel au **SNU** pour vous accompagner dans votre recours !

Vous avez fait confiance au SNU lors de ces élections professionnelles, le respect de vos droits est notre priorité !

Les équipes du SNU seront à vos côtés en proximité durant les 4 prochaines années pour vous accompagner !

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu_pole_emploi_fsu_occitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie